

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 22 juillet 2013

CP 13/07-45

L'an deux mille treize, le 22 juillet à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Montricoux, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac.

**AIDE DU DEPARTEMENT EN MATIERE D' ACTIONS PUBLIQUES
D' ACCOMPAGNEMENT D' O.P.A.H.**

COMMUNES DE LABASTIDE-SAINT-PIERRE, LACOURT-SAINT-PIERRE,
LAMAGISTERE, MOLIERES, POMMEVIC et VALENCE D'AGEN.

I - RAPPEL

Une O.P.A.H. est une procédure d'incitation publique à la réhabilitation de logements privés, qui comporte un programme d'opérations d'aménagement réalisées par des communes (actions publiques d'accompagnement).

Ces programmes sont financés par la Région et par le Conseil Général. Ce dernier intervient à hauteur de 20% de 122 000 € HT par tranche de travaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre des contrats de pays, le champ d'application de cette politique « actions publiques d'accompagnement OPAH » est étendu au cas par cas pour financer spécifiquement des projets communaux ou intercommunaux à vocation touristique, patrimoniale et de cadre de vie en partenariat avec la Région.

II - FINANCEMENT DES ACTIONS D' ACCOMPAGNEMENT

Ces actions sont financées à l'origine par le Fonds d'aménagement Urbain (1976) de l'Etat, remplacé en 1984 par le Fonds Social Urbain, auquel la Région s'est substituée en 1985.

Depuis 1997, les interventions de la Région et du Département, dans le cadre de contrats de terroir et de pays, permettent un financement conjoint des OPAH.

Les actions publiques d'accompagnement d'OPAH s'inscrivent dans le cadre des contrats de pays.

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 204142, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2013.....	850 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes..	579 871 €
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	182 916 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour.....	762 787 €
Disponible.....	87 213 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 182 916 € :

** demandes présentées dans le cadre d'une convention territoriale de pays*

COMMUNE - OPERATION -	MONTANT TRAVAUX € HT	SUBVENTION
1) LABASTIDE SAINT PIERRE Aménagement d'une vélo voie verte entre les différents quartiers et le centre bourg (Phase 1). OPAA/ACO00646 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Montalbanais Année 2012/Phase 1 validée en Commission Permanente du 29 octobre 2012.	303 960	122 000 x 20 % = 24 400 €

COMMUNE - OPERATION -	MONTANT TRAVAUX € HT	SUBVENTION
2) LACOURT-SAINT-PIERRE Aménagement d'un chemin piétonnier le long de la RD n° 39. OPAA/ACO00854 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Montalbanais Année 2012/Phase 1 validée en Commission Permanente du 29 octobre 2012.	156 348	122 000 x 20 % = 24 400 €
3) LAMAGISTERE Aménagement du quartier Ribet. OPAA/ACO00802 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2012/Phase 2 validée en Commission Permanente du 29 avril 2013.	170 000	122 000 x 20 % = 24 400 €
4) LAMAGISTERE Aménagement de l'impasse Caminole. OPAA/ACO00803 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2012/Phase 2 validée en Commission Permanente du 29 avril 2013.	22 000	22 000 x 20 % = 4 400 €
5) MOLIERS Travaux de réfection de la rue du Haut de la Ville. OPAA/ACO00754 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Midi Quercy Année 2012/Phase 2 validée en Commission Permanente du 29 avril 2013.	54 584	54 584 x 20 % = 10 916 €
6) MOLIERS Aménagements de parkings et espaces verts à la base de loisirs « Le Malivert ». OPAA/ACO00810 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Midi Quercy Année 2012/Phase 2 validée en Commission Permanente du 29 avril 2013.	194 514	150 000 x 20 % = 30 000 €
7) POMMEVIC Requalification du centre bourg Tranche 1 phase c : place de la mairie, rue de l'église et rue du cimetière. OPAA/ACO00352 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2011/Phase 2 validée en Commission Permanente du 16 avril 2012.	399 094	122 000 x 20 % = 24 400 €
8) VALENCE D'AGEN Aménagement de la place centrale et du boulevard de Torsiac sud -Tranche 2. OPAA/ACO00554 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2012/Phase 2 validée en Commission Permanente du 29 avril 2013.	582 440	= 40 000 € (forfait)

TOTAL.....182 916 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,